

Madame la Conseillère fédérale  
Doris Leuthard  
Cheffe du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de l'énergie et  
de la communication  
3003 Berne

Réf. : MFP/15016891

Lausanne, le 8 octobre 2014

**Audition relative à l'ordonnance sur les adaptations d'ordonnances dans le domaine de l'environnement liées en particulier au développement des conventions-programmes pour la période allant de 2016 à 2019, réponse du Conseil d'Etat du canton de Vaud**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris connaissance de votre demande d'audition relative à *l'ordonnance sur les adaptations d'ordonnances dans le domaine de l'environnement liées en particulier au développement des conventions-programmes pour la période allant de 2016 à 2019*. Il vous remercie de lui avoir donné l'opportunité de vous faire part de son avis.

La consultation n'a apporté que peu de commentaires. La plupart des services et organismes consultés s'accordent à dire et reconnaissent de manière générale qu'il s'agit là de modifications et d'adaptations rendues nécessaires pour tenir compte des circonstances et des situations nouvelles, et pour harmoniser les diverses réglementations environnementales entre elles.

Ceci ayant été précisé, contrairement à ce que prétend le rapport explicatif de l'OFEV, affirmant que ces modifications n'engendreront aucun coût supplémentaire pour les cantons, plusieurs services considèrent au contraire que certaines d'entre elles auront inévitablement des impacts sur les charges financières de notre canton.

Une description plus précise des conditions dans lesquelles le risque de charges supplémentaires a été identifié est jointe en annexe. Le Conseil d'Etat vous remercie de bien vouloir réexaminer le dispositif proposé afin que ces charges nouvelles soient limitées autant que possible.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de nos remarques et d'introduire les modifications souhaitées, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Annexe mentionnée**